

Cote du document: EC 2014/83/W.P.2
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 5 mai 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès verbal de la quatre-vingt-deuxième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Kees Tuinenburg
Fonctionnaire responsable
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: k.tuinenburg@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-troisième session
Rome, 2 juin 2014

Pour: **Approbation**

Procès verbal de la quatre-vingt-deuxième session du Comité de l'évaluation

1. Tous les membres du Comité ont pris part à cette session: Allemagne, Angola, Finlande, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Nigéria et Norvège. Des observateurs de Chine, de France et des Pays-Bas étaient également présents. Le Vice-Président adjoint, Département Gestion des programmes (PMD); le Fonctionnaire responsable du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA (SEC) et d'autres membres du personnel du FIDA ont aussi pris part à la réunion.
2. Neuf points étaient inscrits à l'ordre du jour: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbal de la quatre-vingt-unième session du Comité de l'évaluation; iv) révision des procédures de traitement des mesures disciplinaires faisant suite à des enquêtes d'intégrité prévues par la Politique du FIDA en matière d'évaluation; v) évaluation au niveau de l'institution des résultats des reconstitutions du FIDA; vi) évaluation du programme de pays pour Madagascar; vii) document d'orientation concernant l'évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États fragiles; viii) évaluation de la performance du projet du Programme de réduction de la pauvreté rurale en Mongolie; et ix) questions diverses.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

3. Les membres du Comité ont accepté la proposition aux termes de laquelle l'examen de deux des points de l'ordre du jour, à savoir **l'évaluation du programme de pays (EPP) de Madagascar et l'évaluation de la performance du projet (EvPP) de la Mongolie, serait reporté à la prochaine session du Comité, prévue pour le 2 juin**, étant entendu que le report de l'examen de ces deux points n'aura pas d'incidence sur les processus institutionnels. **L'ordre du jour, ainsi modifié, a été adopté.**
4. Certains membres ont suggéré que la question de la révision des procédures de traitement des mesures disciplinaires faisant suite à des enquêtes d'intégrité prévues par la Politique du FIDA en matière d'évaluation soit débattue à huis clos, tandis que d'autres ont estimé que cela n'était pas nécessaire. En définitive, il a été décidé que les débats sur cette question se tiendraient en séance publique.
5. Certains membres ont aussi exprimé leur préférence pour la tenue de réunions de plus longue durée, afin d'aborder des ordres du jour contenant davantage de points, plutôt que de tenir plus souvent des réunions plus courtes. En référence à la session supplémentaire du Comité de l'évaluation prévue pour le 2 juin, il a été noté que le mois de juin est particulièrement chargé pour ceux des représentants qui couvrent les trois institutions ayant leur siège à Rome, compte tenu du calendrier du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), et du Conseil de la FAO. Il a été pris note de cette préoccupation, et **tous les efforts seront déployés en vue de garantir, à l'avenir, davantage d'efficacité et d'efficacités dans la tenue des réunions.**

Point 3 de l'ordre du jour: Procès-verbal de la quatre-vingt-unième session du Comité de l'évaluation

6. **Le Comité a examiné le projet de procès-verbal et l'a approuvé sans modification.**

Point 4 de l'ordre du jour: Révision des procédures de traitement des mesures disciplinaires faisant suite à des enquêtes d'intégrité prévues par la Politique du FIDA en matière d'évaluation

7. La direction a présenté le document sur la révision des procédures de traitement des mesures disciplinaires faisant suite à des enquêtes d'intégrité prévues par la

Politique du FIDA en matière d'évaluation, en précisant qu'il expose les raisons des changements proposés ainsi que le texte révisé. Il a été précisé qu'IOE et la direction du FIDA apportent leur appui complet et sans réserve à ces modifications dans la mesure où elles comblent, sur le plan des procédures, une importante lacune qui avait exigé, de la part du Conseil d'administration, un long débat lors de sa séance à huis clos du 18 septembre. La révision proposée a pour buts:

- a) d'assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration;
 - b) d'offrir aux membres présents et futurs du personnel d'IOE clarté et certitude sur les procédures disciplinaires du FIDA; et
 - c) de contribuer à faire en sorte que les procédures suivies pour imposer toute mesure disciplinaire résistent à un examen approfondi au cas où le membre du personnel d'IOE incriminé ferait appel.
8. Les révisions proposées exposent les procédures disciplinaires à suivre, et réservent aussi expressément au Conseil le pouvoir de prendre d'autres mesures de sa propre initiative s'il en décidait ainsi. En réponse à la demande formulée par le Comité, un examen des pratiques en vigueur dans d'autres organisations comparables a été entrepris. Les résultats ont révélé que les décisions disciplinaires découlant d'enquêtes sur des allégations relatives à l'intégrité du personnel et des directeurs des bureaux indépendants de l'évaluation étaient traitées exactement de la même manière que celles concernant l'ensemble du personnel.
 9. En réponse à une question, la direction a précisé que, dans le cadre des procédures normales, pour protéger la confidentialité des données personnelles, les sanctions disciplinaires imposées au personnel sont totalement confidentielles. Par conséquent, une fois que le Conseil a délégué au Président la responsabilité d'imposer des sanctions dans ce cas, les sanctions sont appliquées de façon confidentielle et ne sont connues que de l'agent en question.
 10. Les membres du Comité ont exprimé leur accord quant aux changements proposés et au texte révisé, et se sont félicités de ce qu'ils aient été appuyés à cet égard aussi bien par IOE que par la direction.
 11. **En conclusion, le Comité a entériné la recommandation contenue dans le document EC 2014/82/W.P.2, qui sera examiné par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2014.**

Point 5 de l'ordre du jour: Évaluation au niveau de l'institution des résultats des reconstitutions du FIDA

12. Le Comité a examiné l'évaluation au niveau de l'institution des résultats des reconstitutions du FIDA, ainsi que la réponse de la direction à cette évaluation. Des exposés ont été présentés par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et par la direction; le rapport des conseillers indépendants de haut niveau a également fait l'objet d'une introduction.
13. Plusieurs membres ont remercié IOE pour la présentation de ce rapport en temps opportun et souligné son importance pour le processus de la Consultation sur FIDA10. L'avis généralement exprimé a été que le processus de reconstitution fonctionne bien, et les membres se sont félicités en particulier de l'introduction récente d'une présidence externe et de la présentation d'un examen à mi-parcours, deux facteurs ayant contribué à accroître la transparence et la confiance. Ils ont demandé davantage de clarté à propos de la différence entre le cadre stratégique et les engagements de la reconstitution et ont suggéré un alignement à cet égard. Le Comité a noté qu'un conseiller indépendant de haut niveau avait soulevé certaines questions essentielles concernant les processus de la reconstitution et leurs implications stratégiques pour le FIDA dans le futur, qui méritent d'être étudiées plus avant.

14. Plusieurs membres ont souligné la possibilité d'accroître l'efficacité et la clarté stratégique en évoluant vers un allongement des cycles de reconstitution. L'idée a été émise qu'une plus grande souplesse serait nécessaire afin que le Fonds puisse étudier les questions stratégiques entre les sessions, au cas où un tel changement interviendrait. Le passage à de plus longs cycles de reconstitution ne se traduirait pas par une réduction du volume des contributions; toutefois, cette évolution entraînerait une augmentation des contributions pour chaque cycle. Une décision sur ce point exigera un examen et un accord des membres.
15. À propos de l'équilibre entre les ressources de base et les ressources supplémentaires, les membres ont réaffirmé l'importance des ressources de base, considérées comme l'outil de financement le plus important et le plus souple. Un certain nombre de membres ont observé que le financement supplémentaire a une valeur stratégique et pourrait contribuer à atteindre les cibles et les objectifs de la reconstitution. En fait, de nombreuses institutions financières internationales disposent d'un montant considérable de fonds fiduciaires, chose que le FIDA a eu, jusque-là, tendance à éviter, mais qui pourrait devoir faire l'objet, à l'avenir, d'un réexamen stratégique, conformément à son mandat spécifique.
16. Tout en reconnaissant que la question du système des listes relève de la gouvernance et qu'un réexamen sera nécessaire, il a été proposé de dissocier ce débat des négociations sur la reconstitution. Certains membres ont toutefois considéré que ce thème pourrait utilement faire l'objet d'un débat plus approfondi au sein d'un groupe de travail. Diverses questions ont été posées à propos de la moindre participation de certains pays de la Liste B, de la pertinence des modalités traditionnelles de répartition de la charge financière, etc. La direction a confirmé que des efforts ont été entrepris pour encourager ces États membres à participer davantage, notamment en augmentant leur représentation au sein des ressources humaines du FIDA, en offrant une assistance technique remboursable et en jouant le rôle de partenaire du savoir.
17. Les participants ont considéré que les membres du Conseil d'administration et les représentants des États membres, y compris dans les capitales, ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la cause du FIDA, de sa pertinence et de son avantage comparatif dans le plaidoyer en faveur des petits exploitants agricoles. Ce point est particulièrement pertinent, compte tenu de la concurrence accrue pour les ressources.
18. La nécessité de la cohérence entre le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) et le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) a aussi été évoquée. Il a été précisé que le RIDE repose sur des éléments provenant de l'autoévaluation, tandis que le RARI produit des résultats basés sur une évaluation indépendante. Bien que les méthodologies utilisées pour les deux rapports soient cohérentes, un léger décalage est perceptible dans les notations. S'agissant de l'évaluation de l'impact, le Comité s'est félicité de l'information fournie par IOE précisant qu'une telle évaluation supplémentaire était prévue dans son programme de travail pour 2014 et que les résultats en seraient communiqués au Comité.
19. Un conseiller indépendant de haut niveau a déclaré qu'il s'agissait d'une bonne évaluation et a souligné que le processus de reproduction à plus grande échelle était essentiel pour assurer le succès du processus de reconstitution, pour accroître le niveau d'ambition concernant le financement du FIDA et pour une participation constructive du point de vue du programme de développement pour l'après-2015. Il a également attiré l'attention sur des questions d'importance stratégique qui mériteraient d'être évaluées dans le cadre d'une évaluation de suivi.
20. **Le Comité a remercié IOE pour son rapport complet et extrêmement utile et en temps opportun, et exprimé sa satisfaction à propos des observations formulées par la direction et les conseillers indépendants de haut niveau.**

Point 6 de l'ordre du jour: Document d'orientation concernant l'évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États fragiles

21. Le Comité a examiné le document d'orientation concernant l'évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États fragiles et s'en est félicité, en la considérant comme une évaluation opportune qui sera d'une grande pertinence pour les discussions sur cette question lors de la Consultation sur FIDA10. Les membres ont déclaré attendre avec intérêt l'examen des conclusions qui émergeront au cours de la session d'octobre de la Consultation.
22. S'agissant du processus et des définitions, des éclaircissements ont été demandés quant aux définitions des États fragiles ou en situation de conflit (EFC), notamment du point de vue de la classification des États membres en termes de pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire et EFC. L'idée a été émise que, compte tenu de l'expérience déjà acquise en matière d'évaluation des projets et programmes du FIDA dans ces pays, la méthodologie classique d'évaluation d'IOE pourrait être suffisante pour évaluer ce thème. D'autre part, l'inclusion d'informations sur les limitations relatives aux données et les estimations budgétaires dans les documents d'orientation concernant les évaluations au niveau de l'institution serait appréciée.
23. Les membres sont convenus qu'il serait essentiel, pour assurer le succès des portefeuilles dans les EFC, de développer les capacités et de concevoir les projets de façon simplifiée et adéquate. Il a été suggéré que le rapport final aborde de manière spécifique les enseignements, tant positifs que négatifs. L'accent spécifique mis sur l'égalité entre les sexes a été apprécié. Les membres ont également demandé qu'un accent particulier soit mis sur la manière dont le FIDA pourrait renforcer la résilience de ses programmes dans les situations de conflit. L'évaluation devrait aussi déterminer le créneau particulier que pourrait occuper le FIDA dans le processus de transition de la fragilité au développement.
24. Le processus allant de la réponse humanitaire au développement à long terme faisant intervenir de multiples acteurs, il a été proposé que le rapport indique clairement la valeur ajoutée apportée par le FIDA et le rôle des autres institutions. L'évaluation devrait aussi prendre en compte, à cet égard, le travail des institutions ayant leur siège à Rome.
25. On a noté que les contraintes se rapportaient davantage au développement institutionnel et à celui des capacités, et qu'elles concernaient moins la question des ressources. La direction espère recueillir des résultats positifs de l'activité pilote entreprise, grâce à un don accordé à la FAO, en appui au renforcement des capacités, et il est prévu de créer un fonds fiduciaire multidonateur pour soutenir de telles activités à l'avenir. Bien que des fonds soient nécessaires, la direction ne prévoit pas de réviser le Système d'allocation fondé sur la performance pour acheminer des ressources supplémentaires vers les EFC. L'utilisation stratégique, à cet égard, de ressources sous forme de dons, spécialement pour le renforcement de la capacité institutionnelle, devrait aussi être envisagée. Dans ce contexte, les conclusions attendues de l'évaluation au niveau de l'institution de la politique du FIDA en matière de dons sont considérées comme importantes. La direction a aussi précisé que les EFC bénéficient d'une priorité plus élevée pour la création des bureaux de pays.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

26. Le Comité fait ses adieux à Michael Bauer et à Hideya Yamada, membres du Comité de l'évaluation respectivement pour l'Allemagne et le Japon, ainsi qu'à Kevin Cleaver, Vice-Président adjoint, Division Gestion des programmes, et leur exprime ses remerciements pour leur précieuse contribution au travail du Comité.